

152

REVUE D'ECONOMIE FINANCIERE

REVUE TRIMESTRIELLE
DE L'ASSOCIATION EUROPE
FINANCES RÉGULATIONS N° 152
4^e TRIMESTRE 2023

LE FINANCEMENT DE LA DÉPENDANCE

Perspectives démographiques et dépendance : un horizon en mutation
Évoluer dans la prise en charge de la dépendance : des solutions innovantes

Le financement de la dépendance par le biais des assurances :
une approche préventive

D'autres perspectives de financement pour la dépendance,
au-delà des sentiers traditionnels

● **Chronique d'histoire financière**

*Les « dévaluations compétitives »
des années 1930 : plus un mythe
qu'une réalité*

● **Finance et littérature**

*Huxley : le Meilleur
des Mondes et les deux
impasses de l'État-providence*

● **Article divers**

*Comment l'incertitude à l'égard de la politique
économique peut-elle affecter le marché
boursier français dans un environnement riche
en données ?*

ASSOCIATION EUROPE-FINANCES-RÉGULATIONS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 3 août 2023 (J.O. du 22 août 2023)

Siège social : 58 rue de Lisbonne, 75008 Paris

MEMBRES

Membres : Agence française de développement, Akeance Consulting, Amundi, Autorité des marchés financiers, Autorité des normes comptables, Autorité marocaine du marché des capitaux, Axa, Banque de France - ACPR, Banque Delubac & Cie, Banque européenne d'investissement, BlackRock France, BNP Paribas, Bredin Prat, Caisse des dépôts et consignations, CCR, Citadel asset management, Citigroup, CNP Assurances, Covéa, Crédit mutuel alliance fédérale, Crédit mutuel Arkea, Direction générale du Trésor, EDF, Engie, Euroclear, Euronext, Gide Loyrette Nouel, Goldman Sachs Paris, HSBC, KPMG, Kramer Levin, La Banque Postale, LCH SA, Linklaters LLP, Mazars, Moody's, Morgan Stanley, Natixis-BPCE, Paris Europlace, Scor, Société Générale, Sopra Steria Next, Viel & Cie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Pervenche Berès

Conseiller spécial de la Présidente : Édouard-François de Lencquesaing

Personnalités qualifiées : Benoît Coeuré et Didier Valet

Membres de droit : Autorité des marchés financiers, Banque de France - ACPR, Paris Europlace

Membres administrateurs : Amundi, Axa, BNP Paribas, Bredin Prat, Caisse des dépôts et consignations, Covéa, EDF, Engie, Euronext, Mazars, Morgan Stanley, Natixis-BPCE, Société Générale

En qualité de censeur : Direction générale du Trésor

Délégués généraux de l'Association : Michel Cojean et Sylvain de Forges

Trésorier de l'Association : Sylvie Miet

CONSEIL D'ORIENTATION

Présidents d'honneur

Jean-Claude Trichet, Christian Noyer

Président : François Villeroy de Galhau, *Gouverneur, Banque de France*

Marc d'Andlau, *Managing director, Goldman Sachs Paris*

Marie-Anne Barbat-Layani, *Présidente, Autorité des marchés financiers*

Pervenche Berès, *Présidente, AEFR*

Aff Chelbi, *Président, Comité des Risques, Banque internationale arabe de Tunisie*

Benoît Coeuré, *Président, Autorité de la concurrence*

Ambroise Fayolle, *Vice-Président, Banque européenne d'investissement*

Bernard Gannier, *Président, Finance Innovation*

Antoine Gosset-Grainville, *Avocat à la Cour, BDGS Associés*

Olivier Guersent, *Directeur général, COMP-Commission européenne*

Nezha Hayat, *Présidente, Autorité marocaine du marché des capitaux*

Elyès Jouini, *Professeur, Université Paris-Dauphine*

Hans-Helmut Kotz, *Senior Fellow, Leibniz Institute for Financial Research SAFE,*

Center for Financial Studies, Université de Harvard

Benoît de La Chapelle-Bizot, *Directeur des Affaires publiques, Groupe BPCE*

Eric Lombard, *Directeur général, Groupe Caisse des Dépôts*

Emmanuel Moulin, *Directeur général, Direction générale du Trésor*

Robert Ophèle, *Président, Autorité des normes comptables*

Alain Papiasse, *Chairman CIB, BNP Paribas*

Olivier Pastré, *Conseiller scientifique REF ; Professeur émérite, Paris 8*

Patricia Plas, *Directrice des Affaires publiques et des Relations institutionnelles, Axa*

Odile Renaud-Basso, *Présidente, BERD*

Rémy Rioux, *Directeur général, Agence française de développement*

Augustin de Romanet, *Président, Paris Europlace*

Jean-Luc Tavernier, *Directeur général, Insee*

Didier Valet, *Vice-Président Industrie, Institut Louis Bachelier*

Claire Waysand, *Directrice générale adjointe, Engie*

PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES : MEILLEUR BIEN-ÊTRE, NOUVELLES DÉPENSES ET NOUVEAUX FINANCEMENTS

ALAIN VILLEMEUR*

LE CHOC DU VIEILLISSEMENT ET LE DÉFI DE LA PERTE D'AUTONOMIE

205

Dans les deux prochaines décennies, c'est un véritable « choc du vieillissement » auquel devra faire face notre société, notamment sur le plan de son organisation et de ses dépenses. En effet, arrivent au grand âge les générations nombreuses du *baby-boom*.

La part des plus de 60 ans dans la population va passer de 26 % en 2019 à 32 % en 2040, ce qui se traduira inéluctablement par une hausse de la population âgée en perte d'autonomie. Les années gagnées avec l'allongement de l'espérance de vie ne sont pas forcément synonymes de bonne santé.

Le défi sociétal lié à la perte d'autonomie est non seulement financier, mais aussi humain, car il faut assurer un meilleur bien-être aux personnes âgées dépendantes, les différents scandales de ces dernières années démontrant que ce n'est pas toujours le cas. En conséquence, les politiques liées à la perte d'autonomie doivent être repensées.

Selon le rapport Libault (2019), en France, le nombre de personnes en perte d'autonomie devrait augmenter de 20 000 personnes chaque année à l'horizon 2030. Cette augmentation devrait s'accélérer dans la

* Directeur scientifique, Chaire Transitions démographiques, transitions économiques (TDTE).
Contact : villemeur@orange.fr.

décennie suivante, avec 40 000 personnes dépendantes de plus chaque année. Dans ce même rapport, il est recommandé d'augmenter le budget des dépenses publiques lié à la perte d'autonomie ou à la dépendance de près de 9,2 Md€ d'ici à 2030.

La perte d'autonomie chez les personnes âgées est désignée comme étant une impossibilité pour la personne d'exécuter par elle-même des tâches de la vie courante. La grille AGGIR (Autonomie gérontologie groupe iso-ressources) permet de mesurer différents niveaux de dépendance, allant du GIR 1 (dépendance la plus élevée) au GIR 6 (dépendance faible), et se base sur des critères tels que la capacité de s'habiller, se déplacer ou s'alimenter, ou encore la cohérence. Les personnes comprises dans les GIR 1 à 4 sont reconnues comme dépendantes et sont éligibles à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

Cette dépendance engendre des dépenses à la fois pour les personnes atteintes, pour l'État et la protection sociale, mais aussi pour les aidants familiaux. Ces dépenses comprennent notamment le versement de l'APA, de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA), la gestion des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les salaires des aidants professionnels, mais aussi le temps passé par les aidants familiaux pour aider leurs proches.

206

En 2015, en France, on comptait 2,5 millions de dépendants pour un coût de 30 Md€ répartis entre les dépenses publiques (23,7 Md€) et les dépenses privées (6,3 Md€). D'après l'Insee (2022), le nombre de personnes dépendantes devrait passer de 2,5 millions en 2015 à 3,1 millions en 2030, puis à 3,7 millions en 2040. Si l'on considère que les dépenses par dépendant ne se modifient pas, alors elles devraient augmenter de 7,6 Md€ en 2030 et de près de 14,6 Md€ en 2040 (cf. tableau 1 *infra*). Nous voyons ici que les dépenses augmentent de manière importante sous le seul effet démographique.

Tableau 1
Évolution des dépenses en fonction de l'évolution démographique

	2015	2030	2040
Nombre de personnes dépendantes	2,5 millions	3,1 millions	3,7 millions
Dépenses totales de perte d'autonomie	30 Md€	37,6 Md€	44,6 Md€

Sources : Insee (2022) ; Lorenzi *et al.* (2022).

La chaire TDTE a étudié le coût de la perte d'autonomie en prenant en compte de nouvelles politiques ambitieuses pour améliorer considérablement le bien-être des personnes dépendantes et des proches aidants (Couture et Horkay, 2022).

UNE PREMIÈRE PRIORITÉ : UN MEILLEUR TAUX D'ENCADREMENT

En janvier 2022, le scandale du groupe de maisons de retraite privées Orpea a mis en lumière l'insuffisance des taux d'encadrement. Le rapport Libault avait déjà décrit une situation alarmante dans les EHPAD français en mettant en lumière, par exemple, des situations où les toilettes des patients sont écourtées en raison du manque de personnel.

Le taux d'encadrement généralement retenu est défini comme étant le nombre de soignants ou d'équivalents temps plein (ETP) pour 100 résidents. Il a augmenté depuis 2007, mais il demeure à environ 64 ETP pour 100 résidents, en moyenne pour tous types d'établissements. Il est de 53 ETP en moyenne dans les EHPAD privés à but lucratif, alors qu'il est de 68 ETP dans les EHPAD publics hospitaliers.

Les députées Monique Iborra et Caroline Fiat suggèrent d'atteindre un niveau d'encadrement de 0,6 aides-soignantes et infirmières par résident, ce qui élèverait le taux global d'encadrement à 93 ETP pour 100 résidents (Iborra et Fiat, 2018). Selon la Fédération hospitalière de France et le Syndicat national de gérontologie clinique (SNGC), ce taux d'encadrement permettrait une toilette adaptée, des soins de *nursing* quotidiens et un habillage soucieux de l'image corporelle du résident.

207

Dans notre étude, nous retenons ce dernier objectif pour 2030, ce qui, concrètement, alignerait la France sur les pays nordiques qui ont un taux d'encadrement d'environ un soignant par résident. Une fois ce niveau atteint en 2030, nous considérons qu'il ne sera plus nécessaire de l'augmenter entre 2030 et 2040. Le tableau 2 (*infra*) synthétise les évolutions retenues pour les différents types d'établissements. Aucune hausse de ce taux n'est envisagée pour les USLD (unités de soin de longue durée), car il semble déjà satisfaisant.

Quel serait l'impact de cette priorité sur les dépenses supplémentaires ? À taux d'encadrement inchangé, le nombre d'emplois devrait passer de 499 000 en 2015 à près de 742 000 en 2040. Avec cette priorité, environ 909 000 emplois sont envisagés en 2030 et 1,1 million en 2040. De ce fait, il faut s'attendre à une dépense supplémentaire de 7,1 Md€ en 2030 et de 8,4 Md€ en 2040 (cf. tableau 3 *infra*).

Tableau 2
Évolutions retenues des taux d'encadrement pour 100 résidents
 (en %)

	2015	2030	2040
Taux d'encadrement EHPAD (ETP)	64	94,5	94,5
Taux d'encadrement domicile (ETP)	5	7,5	7,5
Taux d'encadrement résidence autonomie (ETP)	13,2	15,9	15,9
Taux d'encadrement non-EHPAD (ETP)	38,3	46	46
Taux d'encadrement USLD (ETP)	103,2	103,2	103,2

Source : Couture et Horkay (2022).

Tableau 3
Évolution des dépenses liées à de meilleurs taux d'encadrement

	2030	2040
Nombre d'emplois incluant l'« effet démographique »	625 442	741 943
Nombre d'emplois incluant aussi l'« effet d'un meilleur taux d'encadrement »	908 915	1,08 million
Dépenses supplémentaires liées aux nouveaux emplois	7,1 Md€	8,4 Md€

Source : Couture et Horkay (2022).

208

UNE DEUXIÈME PRIORITÉ : LA NÉCESSAIRE REVALORISATION DES SALAIRES

Le secteur des aidants professionnels souffre d'un très gros manque d'attractivité, 60 000 postes étant vacants en 2019. Sont en cause une faible rémunération et des conditions de travail difficiles, avec une pénibilité physique et morale et une augmentation incessante de la charge de travail.

Dans ce contexte, il sera nécessaire dans les années à venir de changer le regard porté sur les métiers du grand âge qui, pour l'instant, attirent insuffisamment, impliquant des difficultés de recrutement importantes. Les questions d'attractivité de ces métiers et de l'amélioration des conditions de vie des personnes dépendantes ne s'arrêtent pas aux personnels des EHPAD. De même, le métier d'aide-soignante à domicile souffre lui aussi d'un manque d'attractivité considérable dû, entre autres, aux faibles rémunérations, aux temps partiels subis, aux horaires fragmentés conséquents et à l'isolement.

Revaloriser tous ces métiers devient fondamental et cela passe notamment par une revalorisation des salaires ; nous anticipons une croissance des salaires de l'ordre de 20 % (El Khomri, 2019), ce qui porterait le salaire annuel moyen de 25 000 euros à 30 000 par poste.

En conséquence, la revalorisation des nouveaux emplois coûterait 1,4 Md€ en 2030 et augmenter les salaires des anciens emplois existants impliquerait un coût supplémentaire de 3,1 Md€. Au total, la revalorisation salariale impliquerait une dépense supplémentaire de 4,5 Md€ pour 2030 (cf. tableau 4 *infra*).

Tableau 4
Évolution des dépenses liées à de meilleurs salaires (plus 20 %)
(en Md€)

	2030	2040
« Effet nouveaux emplois »	1,4	1,7
« Effet rattrapage salarial »	3,1	3,7
Dépenses supplémentaires liées à de meilleurs salaires	4,5	5,4

Source : Couture et Horkay (2022).

UNE TROISIÈME PRIORITÉ : L'AMÉLIORATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AIDANTS

Il est aussi primordial de prendre en compte les proches aidants qui réalisent des tâches cruciales, parfois au détriment de leur propre santé et de leurs revenus. Rappelons qu'un aidant est « un individu qui aide régulièrement dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou par un soutien moral, au moins une personne âgée de 60 ans et plus vivant à domicile, en raison d'un problème de santé ou d'un handicap » (Soullier et Weber, 2011). Ils sont près de 11 millions en France, les femmes (57 %) sont en majorité et près de 52 % de ces aidants ont une activité professionnelle en parallèle.

Parmi les salariés-aidants, 44 % posent régulièrement des jours de congés sans solde pour s'occuper de leur proche, ce qui induit une perte partielle de salaire entraînant des difficultés financières. C'est pour cela que l'AJPA a été créée en septembre 2020 ; jusqu'à juillet 2022, elle ne s'adressait qu'aux aidants des GIR 1 à 3, puis elle a été étendue pour les aidants des GIR 4.

Le montant de cette aide est calculé en journée ou en demi-journée et s'élève à 58,59 euros dans le premier cas et 29,60 euros dans le second cas, montant bien trop faible compte tenu de la charge pesant sur les aidants. De plus, cette aide n'est valable que pour un maximum de 66 jours sur toute la durée de la carrière du proche aidant, dans la limite de 22 jours par mois. Une fois le solde épuisé, il n'est plus possible de bénéficier de cette aide.

Au début de 2022, seules 6 600 personnes en bénéficiaient réellement sur 337 000 personnes éligibles. Plusieurs raisons peuvent

expliquer ce faible résultat : le manque important de communication et d'information autour de cette aide ou encore la nécessité de demander un « congé proche aidant » à son employeur et donc d'avoir conscience de son statut d'aidant et de l'assumer pleinement.

Nous préconisons de fixer comme objectif que 80 % des personnes éligibles à cette aide en bénéficient réellement, d'augmenter l'allocation journalière au SMIC horaire net pour une journée de 9 heures (soit 78,8 euros par jour, contre 58,6 euros actuellement) et de doubler le nombre de jours autorisés (de 66 à 132 jours).

Les dépenses supplémentaires liées à l'AJPA atteindraient alors 2,8 Md€.

LES RETOMBÉES ATTENDUES DES NOUVELLES POLITIQUES

Dans le tableau 5 (*infra*), nous avons synthétisé les différentes dépenses supplémentaires liées aux trois priorités, au-delà du simple « effet démographique ». Les dépenses devraient s'élever environ de 30 Md€ aujourd'hui à 52 Md€ en 2030 et à 61 Md€ en 2040.

210

Tableau 5
Évolution des dépenses compte tenu des trois nouvelles politiques
(en Md€)

	2030	2040
Dépenses incluant l'effet démographique	37,6	44,6
« Effet meilleur encadrement »	7,1	8,4
« Effet meilleur salaire »	4,5	5,4
« Effet aidants mieux reconnus »	2,8	2,8
Dépenses totales de perte d'autonomie	52,0	61,2

Source : Couture et Horkay (2022).

Ces priorités engendrent aussi des retombées économiques bénéfiques qu'il convient d'évaluer. La hausse significative des emplois offerts devrait se traduire par une baisse du chômage, une partie des postes étant pourvue par d'anciens chômeurs. De plus, les aidants informels salariés, du fait d'un meilleur encadrement dans les établissements, devraient voir leur situation s'améliorer et leur absentéisme régresser, avec plus de productivité à la clé.

La création d'emplois est importante, de l'ordre de 410 000 d'ici à 2030 et de 500 000 d'ici à 2040. Cette hausse du nombre d'emplois permettrait, selon le rapport de El Khomri (2019), une « mise en emploi de personnes en parcours d'insertion ou de demandeurs

d'emploi » et pourrait donc réduire le chômage. Supposons que sur les 410 000 emplois supplémentaires pour 2030, 30 % proviennent de personnes quittant le chômage, alors on bénéficierait de 1,4 Md€ d'économies par an¹.

Une amélioration du bien-être d'une grande partie de la population des aidants salariés devrait se concrétiser par des gains de productivité. Rappelons qu'environ 5,7 millions de personnes sont potentiellement concernées. Selon une étude américaine de grande ampleur sur les salariés-aidants, le coût annuel d'un salarié-aidant en termes de productivité (absentéisme, congé sans solde, réduction des heures) revient en moyenne à près de 1 900 euros par aidant². Dans le cas d'une amélioration des prises en charge par l'État réduisant de 30 % les coûts supportés par les aidants, ce serait 3,4 Md€ de retombées économiques du seul fait d'une meilleure productivité de ces salariés-aidants.

Tableau 6
Synthèse des retombées économiques bénéfiques

Moyen	Retombées économiques bénéfiques
Réduction du nombre de chômeurs	1,4 Md€ d'économies annuelles
Amélioration du bien-être des salariés-aidants informels	3,4 Md€ de retombées économiques annuelles via une hausse de la productivité
Bénéfice total	4,8 Md€

211

Source : Lorenzi *et al.* (2022).

Au total, ce serait 4,8 Md€ d'économies (cf. tableau 6 *supra*) qui pourraient être induites du fait des mesures mises en place à travers une réduction du chômage, une meilleure productivité et un meilleur bien-être des aidants. Ces économies ne sont évidemment pas à la hauteur des dépenses envisagées.

LES NOUVEAUX FINANCEMENTS À L'AUNE DE L'HARMONIE ENTRE GÉNÉRATIONS

Une perte d'autonomie repensée au travers des trois politiques proposées constitue un véritable défi financier, celui de dégager dès 2030 de nouvelles ressources à hauteur d'environ 17 Md€. Ce défi est d'autant plus difficile à relever qu'il s'inscrit dans un contexte politique où deux contraintes majeures sont à l'œuvre.

La première contrainte est celle de l'effort à faire pour financer le « choc du vieillissement » dans les prochaines décennies, au-delà de la perte d'autonomie. Au total, ce sont quelque 87 Md€ à financer en 2032 et 120 Md€ en 2040 (Cusset, 2022) pour préserver notre modèle

social (retraite, santé, etc.). La protection sociale étant principalement financée par les actifs (Cusset *et al.*, 2021), si rien ne change, cette explosion des dépenses va se traduire par une pression supplémentaire sur les actifs, jeunes ou âgés, et les entreprises, pression qui pourrait devenir intolérable, notamment si la croissance est faible.

Or, depuis la Grande Récession de 2008-2009, la stagnation séculaire menace et la France n'a connu qu'une croissance annuelle moyenne d'environ 1 %, bien insuffisante pour faire face aux nombreux défis et éviter un endettement rapidement croissant. Dans une société vieillissante, sans réformes majeures, la diminution du nombre d'actifs, la hausse des coûts du vieillissement, la baisse du niveau des investissements et des capacités d'innovation vont de pair avec une croissance plus faible. Sans réelle croissance économique, le partage de la valeur ajoutée va devenir un sujet politique de première importance, sous-tendu par de vives contestations.

Et c'est là qu'émerge la deuxième contrainte, celle d'éviter de possibles conflits intergénérationnels, une menace réelle dans une société vieillissante tentée de privilégier les plus âgés en oubliant le sort des jeunes générations. La crise sanitaire a déjà été l'occasion de plus grandes tensions entre les générations, même si la solidarité intergénérationnelle a continué à se manifester, en particulier au sein des familles. Les accusations envers la génération du *baby-boom* s'amplifient, car le changement climatique est en route aux yeux des citoyens, et ce défi majeur devra être surmonté par les jeunes générations.

212

La Chaire TDTE a identifié des réformes ambitieuses permettant de faire face à ce « choc du vieillissement » (Lorenzi *et al.*, 2022). En effet, les handicaps français résident surtout dans la faiblesse du taux d'emploi des jeunes et des seniors de plus de 55 ans, dans l'insuffisance des efforts d'insertion des jeunes, dans trop de compétences inadaptées, mais également dans des conditions de travail prêtant peu d'attention à la prévention de la santé.

Des efforts dans ces domaines devraient générer de nouvelles ressources. Ce n'est pas le cas pour la perte d'autonomie qui réclame beaucoup de moyens, comme on l'a vu, alors que les retombées économiques sont plutôt limitées.

La chaire TDTE a montré que toutes les réformes proposées satisfont le concept d'harmonie entre générations, induisant des retombées économiques pour toutes les générations, sauf celle du financement de la perte d'autonomie sur lequel les générations peuvent s'opposer.

Sans vision globale de l'avenir de la protection sociale et de l'effort à réaliser, le financement d'une perte d'autonomie repensée risque de n'être jamais une priorité, comme c'est le cas depuis plus de dix ans.

Aussi, nous proposons que son financement repose sur deux nouvelles sources de financement prenant en compte les deux contraintes précédentes.

La première source de financement est celle de la création d'une assurance dépendance obligatoire où les cotisations commencent au milieu de la vie active, pour éviter de pénaliser les jeunes générations. C'est pourquoi la Chaire TDTE préconise l'instauration d'une assurance dépendance à partir de 40 ans, avec une cotisation d'un montant mensuel d'environ 19 euros. C'est un âge à partir duquel il y a une prise de conscience du problème de la perte d'autonomie au travers des situations des parents ou des grands-parents, tandis que le niveau de vie permet d'envisager normalement une cotisation de ce type.

Une telle assurance permettrait de générer environ 9 Md€ (Chojnicki et Ragot, 2020), c'est-à-dire 50 % du financement requis. Bien évidemment, l'État prendrait à sa charge partiellement ou totalement la cotisation des plus modestes. Notons que plus de 7 millions de personnes disposent déjà d'une telle assurance et qu'un rapport du Sénat (Bonne et Meunier, 2018) prône la mise en œuvre d'une assurance dépendance obligatoire, sans cependant en exclure les plus jeunes générations.

La deuxième source de financement, en complément, résiderait dans le patrimoine des seniors qui est particulièrement important, qu'il soit de nature financière ou immobilière. En effet, selon l'Insee (2022), le patrimoine immobilier des ménages français était de 6 619 Md€ en 2015. Les seniors sont les principaux détenteurs de ce patrimoine, avec 60 % de l'immobilier français qui leur appartient.

Différentes contributions sont à envisager. La première contribution pourrait trouver sa source dans la « liquéfaction » du patrimoine immobilier, un moyen de redonner du pouvoir d'achat aux seniors. Le viager est un exemple emblématique et d'autres dispositifs sont envisageables (Lorenzi *et al.*, 2018). La deuxième contribution pourrait être la récupération de certaines prestations sociales sur succession comme c'est le cas actuellement de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées ; d'autres allocations pourraient faire l'objet de tels dispositifs, tout en limitant le montant prélevé sur la succession. Enfin, un impôt supplémentaire sur les héritages particulièrement élevés pourrait aussi être envisagé.

Ces contributions du patrimoine seraient le signe d'une solidarité accrue des aînés dépendants envers les autres générations qui les aident sous de multiples formes en favorisant leur bien-être.

CONCLUSION

Face au « choc du vieillissement » qui s'accélère et aux scandales liés à la prise en charge des personnes âgées dépendantes dans les EHPAD, la politique en faveur de la perte d'autonomie doit être repensée ainsi que son financement.

Il devient justifié de hisser le taux d'encadrement dans les établissements pour atteindre au cours de cette décennie un niveau de 0,9 personne par résident, tout en accroissant le salaire moyen d'environ 20 % pour rendre les métiers du soin plus attractifs. Les aidants informels méritent un effort supplémentaire dans le cadre de l'AJPA. Les dépenses supplémentaires sont alors évaluées à environ 20 Md€ en 2030 et à 30 Md€ en 2040.

Un tel effort en faveur de la perte d'autonomie va intervenir dans un contexte économique incertain et difficile. Le choc du vieillissement va nécessiter des dépenses de protection sociale en hausse de l'ordre de 87 Md€ à l'horizon 2032, simplement pour tenir compte de l'effet démographique, en l'occurrence de la hausse du nombre de personnes de plus de 60 ans.

214

Des efforts financiers en faveur de la perte d'autonomie repensée ne pourront pas concerner que les seuls actifs, alors que les jeunes générations doivent en être protégées afin de préserver l'harmonie entre générations. Le financement pourrait alors reposer sur les actifs les plus âgés et sur le patrimoine des seniors.

Nous proposons de financer cette nouvelle prise en charge de la perte d'autonomie à travers deux canaux.

Le premier canal résiderait dans une assurance dépendance obligatoire à partir d'environ 40 ans ; elle rapporterait la moitié de l'effort requis et donnerait aux ménages un supplément de revenu conséquent en cas de perte d'autonomie.

Le second canal serait constitué par l'utilisation judicieuse de l'important patrimoine des seniors, tout en œuvrant pour plus de justice sociale, que ce soit au travers des dispositifs de liquéfaction, de récupération des prestations sociales sur succession ou encore par un impôt sur les héritages particulièrement élevés. Ces contributions issues du patrimoine seraient le signe d'une solidarité accrue des aînés envers les autres générations qui contribuent à leur bien-être.

27 novembre 2023

NOTES

1. Un chômeur coûte à l'État près de 11 000 euros.
2. L'étude américaine l'évalue à 2 400 dollars (MetLife Mature Market Institute, 2006).

BIBLIOGRAPHIE

- BONNE B. et MEUNIER M. (2018), *Rapport d'information du Sénat*, 7 mars, <http://www.senat.fr/rap/r17-341/r17-3411.pdf>.
- CHOJNICKI X. et RAGOT L. (2020), *Que peut-on attendre d'une assurance autonomie universelle dans le financement de la perte d'autonomie ?*, Rapport TDTE, 1^{er} octobre, <http://www.tdte.fr/article/show/que-peut-on-attendre-dune-assurance-autonomie-universelle-dans-le-financement-de-la-perte-dautonomie-276>.
- COUTURE E. et HORKAY C. (2022), *Un effort très important en faveur de la perte d'autonomie : estimations, bénéfices, financement et harmonie entre générations*, Rapport TDTE, 18 octobre.
- CUSSET P.-Y. (2022), « Protection sociale : le choc du vieillissement est-il (in)soutenable ? », France Stratégie, *Note d'analyse*, n° 111, juillet.
- CUSSET P.-Y., D'ALBIS H., NAVAUX J. et PELLETAN J. (2021), « Protection sociale: qui paie le coût du vieillissement de la population? », France Stratégie, *Note d'analyse*, n° 103, décembre.
- EL KHOMRI M. (2019), *Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge*, Rapport du ministère de la Santé, octobre, https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_el_khomri_plan_metiers_du_grand_age.pdf.
- IBORRA M. et FIAT C. (2018), *Rapport d'information n° 769. Assemblée nationale*, 14 mars, <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-soc/115b0769rapport-information>.
- INSEE (2022), *Nombre de seniors dépendants de 2015 à 2050 – Modèle EP24*, DREES, mars, <https://www.data.gouv.fr>.
- LIBAULT D. (2019), *Concertation grand âge et autonomie*, https://solidaritesante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_grand_age_autonomie.pdf.
- LORENZI J.-H., VILLEMEUR A. et ALBOUY F.-X. (2018), « Redonner du pouvoir d'achat aux seniors en « liquéfiant » leur patrimoine immobilier », IEF, *Revue réflexions immobilières*, n° 85, 3^e trimestre.
- LORENZI J.-H., VILLEMEUR A., GENNA K., NOGUÈS M., ZERRARI A., LOUHAB S., FEL L., COUTURE E. et HORKAY C. (2022), *Résoudre le conflit intergénérationnel, le choc du vieillissement*, Rapport TDTE, 18 octobre.
- METLIFE MATURE MARKET INSTITUTE (2006), *The MetLife Caregiving Cost Study: Productivity Losses to US Business*, juillet, https://www.kff.org/wp-content/uploads/sites/2/2010/09/caregiver_cost_study.pdf.
- SOULLIER N. et WEBER A. (2011), *L'implication de l'entourage et des professionnels auprès des personnes âgées à domicile*, Association française des aidants, Rapport, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/et771.pdf>.

R E V U E D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

COMITÉ DE RÉDACTION

Présidents d'honneur

Jacques Delmas-Marsalet

Hélène Ploix

**

Sylvain de Forges, *Directeur de la publication*

Olivier Pastré, *Conseiller scientifique*

Esther Jeffers, *Directrice de la Rédaction*

Patrick Artus, *Directeur de la recherche et des études, Natixis*

Raphaëlle Bellando, *Professeur, Université d'Orléans*

Kheira Benhami, *Directrice de la division études, stratégie et risques, AMF*

Pervenche Berès, *Présidente, AEFR*

Christian de Boissieu, *Professeur, Université Paris I*

Jean Boissinot, *Directeur adjoint, Direction de la Stabilité financière, Banque de France*

Arnaud de Bresson, *Chargé de mission, Paris Europlace*

Jean-Bernard Chatelain, *Professeur, Université Paris I, GdRE « Monnaie Banque et Finance »*

Jézabel Couppey-Soubeyran, *Maître de conférences, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne*

Claude Diebolt, *Directeur de recherche au CNRS, Université de Strasbourg*

Olivier Garnier, *Directeur général des statistiques, des études et de l'international, Banque de France*

Ulrich Hege, *Professeur, Toulouse School of Economics (TSE)*

Pierre Jaillet, *Chercheur associé, IRIS et Institut Jacques Delors-Notre Europe*

Fatos Koc, *Responsable de la gestion de la dette publique, OCDE*

Isabelle Laudier, *Responsable, Institut pour la recherche, Groupe Caisse des Dépôts*

Catherine Lubochinsky, *Professeur, Université Paris II – Assas*

Sylvie Matherat, *Administratrice indépendante, Senior Global Adviser, Mazars*

Jean-Paul Pollin, *Professeur, Université d'Orléans*

Philippe Trainar, *Professeur, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)*

Natacha Valla, *Doyenne, École du management et de l'innovation, Sciences-Po*

58 rue de Lisbonne – 75008 Paris

Site Internet : www.aefr.eu

Le financement de la dépendance

Introduction

JEAN-HERVÉ LORENZI

Perspectives démographiques et dépendance : un horizon en mutation

La dépendance en Europe : perspectives

PIERRE PESTIEAU

Projeter le nombre futur de dépendants : une approche multifactorielle avec un modèle Probit

KEVIN GENNA

Indicateurs de dépendance sur base de l'enquête SHARE : réflexions sur l'espérance de vie en bonne santé

XAVIER FLAWINNE

SERGIO PERELMAN

JÉRÔME SCHOENMAECKERS

Évoluer dans la prise en charge de la dépendance : des solutions innovantes

Comment repousser l'âge moyen d'entrée en dépendance ?

KEVIN GENNA

MATHIEU NOGUÈS

La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement

MICHEL CHASSANG

L'entreprise au chevet des aidants : une mobilisation indispensable

PATRICK SAGON

La dépendance des personnes âgées : quel(s) rôle(s) pour les femmes ?

MARIE BLAISE

LAURÈNE THIL

Différences de mortalité en EHPAD et à la maison en Europe

MATHIEU LEFEBVRE

JÉRÔME SCHOENMAECKERS

Quel statut juridique et quelles missions pour des EHPAD à visage humain ?

MATHIAS DEWATRIPONT

Aide informelle à domicile et en EHPAD : déterminants, valeur monétaire et implication pour la répartition des coûts de la dépendance

AGNÈS GRAMAIN

QUITTERIE ROQUEBERT

MARIANNE TENAND

Le financement de la dépendance par le biais des assurances : une approche préventive

Agissons sans tarder pour relever le défi de la dépendance liée à l'âge

FLORENCE LUSTMAN

Le marché de l'assurance dépendance

PHILIPPE TRAINAR

Que peut-on attendre d'une assurance autonomie universelle dans le financement de la perte d'autonomie ? Évaluation à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable

XAVIER CHOJNICKI

LIONEL RAGOT

La mauvaise perception des risques de longévité et de dépendance ne suffit pas à expliquer la faiblesse du marché de l'assurance dépendance (au Canada)

M. MARTIN BOYER

PHILIPPE DE DONDER

CLAUDE FLUET

MARIE-LOUISE LEROUX

PIERRE-CARL MICHAUD

D'autres perspectives de financement pour la dépendance, au-delà des sentiers traditionnels

Personnes âgées dépendantes : meilleur bien-être, nouvelles dépenses et nouveaux financements

ALAIN VILLEMEUR

Financer la perte d'autonomie : la piste des prêts viagers hypothécaires et de l'assurance obligatoire

CAROLE BONNET

SANDRINE JUIN

ANNE LAFERRÈRE

Anticipation du risque de dépendance et patrimoine

LUC ARRONDEL

RONAN MAHIEU

LAURENT SOULAT

Chronique d'histoire financière

Les « dévaluations compétitives » des années 1930 : plus un mythe qu'une réalité

JONAS LJUNGBERG

Finance et littérature

Huxley : *le Meilleur des Mondes* et les deux impasses de l'État-providence

ALAIN-GÉRARD SLAMA

Article divers

Comment l'incertitude à l'égard de la politique économique peut-elle affecter le marché boursier français dans un environnement riche en données ?

DONIA ALOUI

ABDERRAZEK BEN MAATOUG



ISBN 978-2-37647-090-8

ISSN 0987-3368

Prix : 35,00 €

